

## **Demandes d'indemnisation suite à l'installation de « grands passages » de gens du voyage sur des terrains agricoles privés**

**Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président**

<b>AVIS</b>		
<b>Commission n°8</b>		<b>Validation du Vice-Président</b>
Séance du 08/03/06	Favorable	Le 14/04/06
<b>Bureau</b>		
Séance du 13/04/06	Favorable	

Budget 2006 Imputation : 67.810	Solde avant opération : 2 150 € Montant de l'opération : 2 150 € Solde après opération : 0 €
------------------------------------	--

### **Contexte**

La CAGB est compétente en matière d'aménagement et de gestion des aires de grands passages pour les gens du voyage (cf arrêté préfectoral du 16 juillet 2002).

La CAGB a proposé aux groupes de passage le terrain de Casamène, mais certaines missions l'ont refusé et ont occupé de manière illicite des terrains agricoles privés. La CAGB a été saisie par les propriétaires de 3 exploitations agricoles pour que soient examinées leurs demandes d'indemnisation. Ces exploitants ont en effet subi une perte de récolte consécutive à la dégradation des surfaces en herbe.

La Chambre d'agriculture a par conséquent été missionnée, et une expertise a eu lieu le 20 octobre 2005 pour l'EARL DUBOIS, le 22 décembre 2005 pour le GAEC de la VIE DE FER et le GAEC VUILLIN.

Le rapport d'expertise est parvenu à la CAGB, le 28 février 2006.

### **Indemnisations proposées :**

- EARL DUBOIS à Chalezeule, durant la première quinzaine de juin 2005.

Montant de l'indemnisation proposée : 900 €.

- GAEC de la VIE DE FER à Saône, durant 4 jours à la mi-juillet 2005.

Montant de l'indemnisation proposée : 650 €.

- GAEC VUILLIN à Our. Occupation de terrain à Saint Vit/Dannemarie durant plusieurs jours entre juillet et septembre 2005.

Montant de l'indemnisation proposée : 600 €.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le principe d'une indemnisation des exploitants agricoles sur la base des résultats de l'expertise de la Chambre d'Agriculture.**

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Le Président

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0